

PERFORMANCE

1. Service d'information du SAMETH 22

Information sur les dispositifs et aides mobilisables pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

L'information peut être demandée ; **par une personne ou un organisme** ; et délivrée qu'il y ait ou non une problématique de maintien d'un salarié identifié dans l'entreprise.

Ce service peut être mobilisé par :

- les acteurs de l'entreprise : employeur, salarié, institution représentative du personnel, médecin du travail....,
- les travailleurs indépendants, les exploitants agricoles, les artisans et les chefs d'entreprise non salariés,
- les services de la Sécurité Sociale
- les services de la MSA,
- le milieu médical
- tous les professionnels des institutions susceptibles d'intervenir en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées,
- les associations de personnes handicapées,
- les organisations syndicales des employeurs et des salariés.
- ...

Les informations relatives au maintien dans l'emploi des personnes peuvent porter sur :

- le **cadre juridique** du maintien dans l'emploi (code du travail, code de la sécurité, sociale...),
- les **moyens internes en entreprise** (médecin du travail, institutions représentatives du personnel, régime de protection sociale...),
- les **aides mobilisables** pour le maintien dans l'emploi : sécurité sociale, aides publiques, Agefiph...,
- le(s) **dispositif(s) d'intervention existants** sur le territoire et le rôle de chacun des acteurs du maintien dans l'emploi (modalités de saisine et leur mode d'intervention)...,
- les **dispositifs de formation** de droit commun (OPCA, Fongecif...) et leurs modalités de financement,
- les **dispositifs spécialisés** (déficient auditif, maladie mentale...),
- les **possibilités de cofinancement**,
- les **solutions envisageables** dans le champ du maintien dans l'emploi,
- les **limites des interventions**,
- des **exemples de maintiens** de personnes handicapées **réussis**.